

Décision

Générale

colonial

Décision n° No 150-04-1914 du 11 avril 1914 portant fixation de la composition pour l'année 1914 du Conseil de curatelle de la Côte Française des Somalis.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 avril 1914

Numéro JO
n° 210 du 30/04/1914

Date du numéro
30 avril 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, de la Légion d'Honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue appheable à la Colonte par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 4 du décret du 27 janvier 1855 sur admistration des succession vaccances aux colonies modifié par Le décret du 14 mars 1890

Vu la décision du 10 avril 1914 désignant M Dérand, Commis Principal des Secrétartats Généraux pour représenter Administration locale au sein du Conseil de Curatelle ;

TEXTE INTÉGRAL

article premier. Le Conseil de Curatelle pour l'année 1914 est composé ainsi qu'il suit : M. Longue, Président du Conseil d'appel, Présitent: MM. Séré, Adinistrateur-adjoint de deuxieme classe, ffons de ministre public pres les tribunaux: Dérand, Commis principal des Secrétairats Généraux., délégué du Gouverneur, Membres art. 2... La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

fernand deltel